

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 24 mai 2012

n° 13

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

OBJET : Tarifs des repas au Foyer-Soleil et au restaurant du Centre technique municipal – Année 2012/2013

Mesdames, Messieurs,

Les restaurants du Foyer-Soleil et du Centre technique municipal fournissent des repas au personnel de la mairie, du Centre communal d'action sociale et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais, ainsi qu'au personnel des autres administrations et extérieur..

* * * * *

VU la délibération n°16 du conseil municipal du 19 mai 2011 relatif aux tarifs des repas du Foyer-soleil et du Centre technique municipal pour l'année scolaire 2011/2012,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations concernant la restauration, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – février 2012 = 2,3 %), en tenant compte également des modalités pratiques liées à la régie (arrondi – rendu de monnaie),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– d'augmenter, pour l'année scolaire 2012/2013, les tarifs des repas, de la manière suivante :

FOYER-SOLEIL et RESTAURANT C.T.M.	Pour mémoire Année scolaire	Année scolaire 2012/2013
Personnel des 3 collectivités, stagiaires et agents contractuels inclus	4,20 €	4,30 €
Personnel des autres administrations et extérieurs.....	7,60 €	7,80 €
Café, thé, infusion	0,50 €	0,50 €
Repas avec vin	4,70 €	4,80 €

d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 020.32/7081/5260.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 6

Mme Vacheron, Monaury, Cibert (1 pouvoir Mme Aumon), M. Gratteau (1 pouvoir Mme Barrault)

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N° 3954
Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM